

Jacques D'YVOIRE. — Le Maghreb et la Communauté Economique Européenne. Etudes Magrébines, Cahier n° 4, avril 1965, Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris.

L'étude des relations entre le Maghreb et les pays de l'Europe occidentale est intéressante à plus d'un titre.

Les liens qui unissent ces différents pays sont si nombreux et si variés qu'il est malaisé d'en donner l'exact reflet dans une brève étude. D'où le nécessaire choix qu'il convient d'opérer.

De tous ces liens, ceux nés des relations économiques et commerciales méritent une place toute particulière non seulement en raison de leur importance actuelle mais aussi et peut être surtout parce qu'ils préfigurent un développement essentiel dans l'avenir.

C'est à ces relations que M. Jacques D'YVOIRE a consacré son ouvrage. Avant d'en apprécier le fond, il est, croyons-nous, utile de replacer l'étude dans son cadre originel. Celle-ci est en effet le résultat d'un mémoire préparé en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes Supérieures de Sciences Politiques. C'est dire par conséquent les limites d'une telle étude, ce qui ne retire rien d'ailleurs à sa qualité.

D'une manière générale, l'auteur s'est livré à une présentation de la question telle qu'elle apparaissait fin 1964.

Nous verrons qu'une telle méthode sacrifie quelque peu l'esprit d'analyse, qui, seul peut permettre de dégager les perspectives d'un éventuel accord entre les trois pays du Maghreb (Maroc Algérie Tunisie) et ceux du marché commun.

Dans une brève introduction, M. D'YVOIRE estime que « la nécessité d'organiser leur commerce extérieur, sans vouloir ni pouvoir désormais le confondre pour l'essentiel avec les échanges franco-maghrébin, oblige les trois Etats à choisir le cadre économique le plus favorable ».

De tous les cadres qui, géographiquement ou politiquement se présentent à ceux, celui formé par les six pays membres du marché commun, apparaît à l'auteur comme étant le plus favorable.

Il considère que même avec une organisation économique maghrébine, qui rendra sans nul doute de grands services, le marché nord-africain demeurera très limité. Les autres marchés africain, arabe, pays de l'Est ne semblent pas non plus devoir répondre aux exigences d'écoulement des productions maghrébines.

S'il est évident que le marché commun représente effectivement le meilleur partenaire commercial pour le Maghreb, nous ne pouvons toutefois partager l'avis de l'auteur qui semble sous-estimer d'une manière excessive les possibilités d'achat des pays de l'Est ; surtout lorsqu'il se pose la question de savoir si « ces pays, tendus vers l'équipement se paieraient-ils le luxe d'agrumes et de primeurs ? ».

L'on peut admettre qu'en 1963, il était difficile de prévoir ce que seraient les échanges commerciaux entre le Maghreb et les Pays de l'Est. Pourtant, même à l'époque, des signes probants faisaient clairement apparaître que ces échanges ne pouvaient manquer d'être importants. Les années récentes en ont apporté la meilleure preuve. Il suffit de connaître les chiffres d'exportations maghrébines d'agrumes pour les deux campagnes 1965-1966 et 1966-1967, qui sont respectivement pour les deux campagnes 1965-66 et 1966-67 qui sont respectivement de 111.000 et 175.000 Tonnes (1) pour être pleinement convaincu que les marchés des Pays de l'Est ne sont plus ce qu'ils étaient il y a à peine quelques années et qu'il serait en tout cas préjudiciable et peu commercial de les tenir pour quantité négligeable encore moins pour fermés à la nécessaire évolution des marchés.

Des autres parties essentielles de l'ouvrage, nous retiendrons, pour des raisons évidentes, celles consacrées, d'une part, aux données économiques du problème des relations entre le Maghreb et la Communauté Economique Européenne, et d'autre part, les perspectives d'avenir.

Nous estimons en effet que les données juridiques tout comme les étapes successives des conversations exploratoires offrent peu d'intérêt. Les unes et les autres rappelées pourtant avec précision, n'ont guère connu d'évolution et n'aident que dans une faible mesure à la compréhension du problème.

Le fond de ce problème se trouve dans les données économiques.

Les chiffres avancés par l'auteur sont révélateurs de l'état de dépendance économique et commerciale des trois pays du Maghreb vis-à-vis de l'Europe des six et notamment de la France. Citant la Tunisie et le Maroc, l'auteur indique que la première « dirige encore vers la France entre les 3/4 et les 2/3 de ses exportations, et lui achète près des 2/3 de ses importations » ; pendant qu'en 1963, le second plaçait dans le Marché Commun 60,6 % de ses exportations et 57,8 % de ses importations.

Le commerce de l'Algérie dont « le bilan exact est difficile à établir » était à la même époque et pour le même marché commun plus accentué encore que celui de ses voisins.

(1) Chiffres puisés dans le numéro spécial 1.111 des marchés Européens des Fruits et Légumes — Décembre 1967.

Si cette dépendance apparaît flagrante, il convient cependant de la corriger en précisant que les années de références (1960 à 1963) prises par l'auteur pour apprécier les rapports commerciaux Maghreb-C.E.E., ne sont plus appropriées de nos jours. Car même en 1963, les trois Etats du Maghreb avaient eu peu de temps pour « remodeler » leur commerce extérieur. L'Algérie venait à peine de recouvrer son indépendance. Son premier tarif douanier n'a été publié qu'en novembre 1963 et ses effets ne pouvaient se produire qu'à partir de 1964.

Pour la Tunisie, on peut penser qu'il en était presque de même, puisque son commerce avait pu subir de grandes modifications, étant régi par la convention signée avec la France en 1959. On sait qu'à la suite de la reprise des « terres de colonisation », décrétée par le Gouvernement tunisien en Mai 1964, le Gouvernement français dénoncera en juin 1964 et par mesure de rétorsion cette convention.

Bien qu'il faille tenir compte de cette restriction quant aux années de références, le Commerce Maghreb-C.E.E., demeure à l'heure actuelle particulièrement important. A cette importance commerciale, s'ajoute la situation offerte à la main-d'œuvre nord-africaine, qui est un élément non moins important tant économiquement qu'humainement et pour lequel il faudra que l'on parvienne aussi à un accord.

Quant aux investissements étrangers au Maghreb, l'auteur estime que les « seuls investissements importants que peuvent espérer les pays du Maghreb seront d'origine européenne ». Sur ce point, nous aimerions pouvoir partager l'optimisme de l'auteur, car jusqu'à présent, les capitaux européens ne semblent pas particulièrement pressés de profiter des immenses possibilités nord-africaines.

Abordant les perspectives d'avenir, l'auteur indique qu'en toute hypothèse, trois ordres de questions interfèrent avec le problème des accords entre le Maghreb et le marché commun, et de citer en premier lieu, les « liens » existant entre la C.E.E. et certains Etats méditerranéens ; en second lieu, la situation particulière de l'Italie ; et enfin, en troisième lieu, « les difficultés d'une politique méditerranéenne ».

Il est incontestable que les trois pays du Magreb ne sont pas les seuls à rechercher à consolider et plus encore à développer, sous une forme appropriée, leurs liens avec les six pays membres du marché commun.

Tous les pays méditerranéens, à une ou deux exceptions (R.A.U.-SYRIE), ont déjà exploité la possibilité de nouer des liens avec le marché commun. Certains d'entre eux comme par exemple, la Grèce et la Turquie, ont déjà réalisé un accord d'association qui doit en principe déboucher sur une adhésion complète.

C'est dire par conséquent que cet afflux de candidatures ne facilitera pas la recherche d'un accord entre le Maghreb et la C.E.E. Mais il ne faut guère exagérer les difficultés qu'il faudra nécessairement vaincre.

En tout cas, il faut reconnaître que les trois pays maghrébins ont clairement manifesté leur volonté d'aboutir à un accord avec les six. Malgré les réticences de certains, parmi ces derniers, il est inévitable que les possibilités économiques du Maghreb et les intérêts nombreux et puissants qu'y ont les plus importants membres de la C.E.E., finiront par établir entre les deux parties, un dialogue en vue du nécessaire compromis.

Si en 1963, l'Italie, pour ne citer qu'elle, semblait particulièrement hésitante à l'égard d'un accord avec les pays Maghrébins, aujourd'hui il apparaît, surtout après les dernières visites de M. FANFANI à Tunis et à Alger, que Rome se préoccupe davantage « d'entretenir de bonnes relations avec l'Afrique du Nord ».

Il est d'ailleurs significatif qu'au terme de son étude, et c'est là l'élément capital à notre sens qui s'en dégage, l'auteur, empruntant certains avis à la « Revue du Marché Commun », considère que « pour les Etats européens et la communauté économique, les motifs d'une politique d'association ne sont pas moins forts » que ceux des pays maghrébins eux-mêmes.

Aflak MAMERI.